

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1064****22 octobre 2004****SOMMAIRE**

<b>7 Grand &amp; Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51070</b>	<b>MMI Feeder, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51064</b>
<b>Advanced Materials Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51070</b>	<b>Mona S.A., Bigonville . . . . .</b>	<b>51027</b>
<b>Advanced Materials Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51070</b>	<b>Mona S.A., Bigonville . . . . .</b>	<b>51028</b>
<b>Advanced Materials Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51070</b>	<b>MSEOF Marengo I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51028</b>
<b>Aletta S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51066</b>	<b>Nahuko S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51059</b>
<b>Amami Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51067</b>	<b>Nahuko S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51059</b>
<b>AP Portico Slask, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51071</b>	<b>Natebo (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51058</b>
<b>Bart Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51060</b>	<b>Natebo (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51058</b>
<b>Bart Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51060</b>	<b>Nénuphar S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51047</b>
<b>BP Luxembourg S.A., Capellen . . . . .</b>	<b>51062</b>	<b>New Horizons S.C.I., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51070</b>
<b>Brovedani International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51062</b>	<b>Optimal Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51071</b>
<b>Brovedani International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51062</b>	<b>Pars Investment Corporation Holding S.A. . . . .</b>	<b>51026</b>
<b>BSS &amp; Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51068</b>	<b>PHF S.A., Garnich . . . . .</b>	<b>51054</b>
<b>Chene S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51065</b>	<b>Regal Holdings Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51048</b>
<b>Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières</b>		<b>Regal Holdings Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51048</b>
<b>C.G.T.I. S.A., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>51057</b>	<b>Robert Fleming (Luxembourg) (Joint Ventures), S.à r.l., Senningerberg . . . . .</b>	<b>51063</b>
<b>Crux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51055</b>	<b>Rosy Blue International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51071</b>
<b>DeaSat S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51056</b>	<b>Rosy Blue International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51071</b>
<b>DeaSat S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51057</b>	<b>Rosy Blue International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51072</b>
<b>Doctoria, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51064</b>	<b>S. Terel S.A., Alzingen . . . . .</b>	<b>51049</b>
<b>E-Parco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51055</b>	<b>Simex Sport International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51059</b>
<b>Elisabeth, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51049</b>	<b>Société du Livre S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51067</b>
<b>Europack S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51060</b>	<b>Société du Livre S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51067</b>
<b>Faldo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51058</b>	<b>Soclair Commerciale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51061</b>
<b>Findel International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51066</b>	<b>Soclair Commerciale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51061</b>
<b>Finindustries S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51069</b>	<b>SPE Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51060</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51064</b>	<b>Supreme Holding Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51054</b>
<b>Fondation Marcel Schmit - Eugénie Jungers - Yvonne Picard, Mersch . . . . .</b>	<b>51069</b>	<b>Supreme Holding Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51054</b>
<b>Immobilière GBU Construct S.A., Insborn . . . . .</b>	<b>51052</b>	<b>Tethys Financial S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51056</b>
<b>Immobilière GBU Construct S.A., Insborn . . . . .</b>	<b>51053</b>	<b>Thermo Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51053</b>
<b>International Architecture S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51066</b>	<b>Toniek S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51063</b>
<b>Investindustrial International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51067</b>	<b>Transatlantic Investment Holding S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>51048</b>
<b>Kalliste Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51062</b>	<b>Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Luxembourg . . . . .</b>	<b>51061</b>
<b>Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51026</b>	<b>Vimark S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51068</b>
<b>Mitor S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51065</b>	<b>Volcano Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51064</b>
		<b>VTT Finance &amp; Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51061</b>
		<b>Word Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>51051</b>

**PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 59.193.

Le siège social de la société au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

K. Groke

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067316.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 57.406.

*Extract of the Minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company held on 30 June 2004*

It results from the minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company held on 30 June 2004, that the shareholders:

- have approved the reports of the board of directors and of the statutory auditor on the fiscal year 2003;
- have approved the Company's annual accounts for the fiscal year 2003;
- have discharged the directors and the statutory auditor for the performance of their mandate during the fiscal year 2003;

- have appointed as directors of the Company the following persons:

. James D. Jameson;

. Thomas Davidson and

. Rolf Ruhfus,

for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2004;

- have appointed as statutory auditor of the company FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + ASSOCIES for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2004;

- have carried forward the loss of USD 23,364.20 realized during the fiscal year 2003.

For Publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, July 27th 2004.

*For LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A.*

Signature

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2004, que les actionnaires:

- ont approuvé les rapports soumis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;
- ont approuvé les comptes annuels pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;
- ont accordé décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;
- ont nommé en tant qu'administrateurs les personnes suivantes:

. James D. Jameson,

. Thomas Davidson, et

. Rolf Ruhfus,

pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004;

- ont nommé en tant que commissaire aux comptes de la société la FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + ASSOCIES pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

- ont reporté à nouveau la perte de USD 23.364,20 réalisée pendant l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

*Pour LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A.*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02486. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066882.3/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**MONA S.A., Société Anonyme,  
(anc. SOCIETE D'EMBALLAGE ET DE MANUTENTION S.A.)**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 97.233.

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société SOCIETE D'EMBALLAGE ET DE MANUTENTION S.A. avec siège à L8814 Bigonville, 34, rue Principale.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 12 février 2002, publié au Mémorial C numéro 875 du 08 juin 2002,

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97 233.

Et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à Rombach, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Uschi Lies, clerc de notaire, demeurant à Rollingen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences sus mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui sont toutes approuvées à l'unanimité

1) Dénomination

La société prend désormais le nom de MONA S.A.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

«Il a été formé une société anonyme sous la dénomination de MONA S.A.»

2) Objet social

L'objet est modifié de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le trading de matériel électronique et informatique en gros,

la société peut réaliser en tant qu'intermédiaire ou pour son propre compte, toutes opérations civiles, commerciales, artisanales, industrielles, financières et mobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation,

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes associations, sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser celui de la société ou qui pourrait lui procurer des matières premières ou faciliter l'écoulement de ses produits.

3) Démissions au Conseil d'Administration

La démission des administrateurs est acceptée et décharge leur est accordée de leur mandat à:

1) Monsieur Xavier Tintinger, administrateur de société, né à Soest le 19 décembre 1973, demeurant à B-6183 Courcelles, La Drève, 21,

2) Monsieur Yves Tintinger, retraité, né à Rulles le 08 novembre 1945, demeurant à B-6001 Charleroi, 92, rue Jean Bellière,

3) Madame Bénédicte Jadot, sans profession, née à Ganga le 08 septembre 1972, demeurant à B-6183 Courcelles, La Drève, 21.

4) Nomination des nouveaux administrateurs:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

1- Monsieur Marcel Mogiel, administrateur de société, né à Wilrijk le 14 août 1949, demeurant à B-3090 Overijse, 127, Brusselsesteenweg,

2- Madame Karima Marrakchi Moetassem, administrateur de société, née le 6 août 1970 à Vilvoorde 8B), demeurant à B-3090 Overijse, 127, Brusselsesteenweg,

3- Monsieur Anders Myllerup, administrateur de société, né le 30 juillet 1967 à Roskilde (Danemark), demeurant à B-3090 Overijse, 19, Metsijsdreef.

Monsieur Anders Myllerup, préqualifié, est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Bossicard, V. Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 2004, vol. 429, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 août 2004

C. Mines.

(902765.3/225/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

**MONA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 97.233.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 juillet 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 août 2004.

Signature.

(902766.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

**MSEOF Marengo I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MSREF TE Cloe, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.018.

In the year two thousand and four, on the twenty-eight day of July.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MSEOF Holding, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg whose registered office is at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

hereby represented by Me Benoît Rose, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 26th, 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole partner of MSREF TE Cloe, S.à r.l. has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of MSREF TE Cloe, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 June 2004, to be published in the Mémorial.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To replace the entire existing articles of incorporation by the following provisions:

**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MSEOF Marengo I, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office situated at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object**

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorized investments of MOR-GAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to MSEOF Manager, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which MSEOF Manager, S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

**Art. 5. Issued capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Authorised capital**

The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into four hundred thousand (400,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- \* the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- \* whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- \* whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- \* that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

**Art. 7. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8. Increase and reduction of issued capital**

The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Directors**

The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least 24 hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 13. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers**

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 17. Liability of a Director**

No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

**Art. 18. Statutory Auditor**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 19. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 21. Annual General Meeting**

The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 22. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders**

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 24. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 25. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 26. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Art. 28. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law, as amended.

2. To acknowledge the resignation of Mr Frédéric Garnier, Mr Jan-Dries Mulder, Mr Robert Hovenier and Mrs Sabine Plattner in their respective capacity as manager and to replace them with immediate effect by Mr Freddy Brausch, Mr Jan-Dries Mulder and Mrs Angela Dawson in their respective capacity as director.

3. To move the registered office of the company at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. To acknowledge the closing of the current financial year on 31 December 2004.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to replace the entire articles of incorporation of the company by the following provisions:

**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MSEOF Marengo I, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office situated at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers here after called «Board of Directors».

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object**

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorized investments of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to MSEOF Manager, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which MSEOF Manager, S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

**Art. 5. Issued capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Authorised capital**

The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into four hundred thousand (400,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

\* the time and the number of shares to be subscribed and issued;

\* whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;

\* whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and

\* that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

#### **Art. 7. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

#### **Art. 8. Increase and reduction of issued capital**

The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

#### **Art. 10. Board of Directors**

The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least 24 hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 13. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers**

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 17. Liability of a Director**

No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

**Art. 18. Statutory Auditor**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 19. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 21. Annual General Meeting**

The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 22. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders**

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 24. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 25. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 26. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Art. 27. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Art. 28. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law, as amended.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Frédéric Garnier, Mr Jan-Dries Mulder, Mr Robert Hovenier and Mrs Sabine Plattner in their respective capacity as manager of the company with effect as of the date of this meeting and to replace them with immediate effect by:

1. Mr Freddy Brausch, lawyer, born on 20 February 1955, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his domicile at 22, rue du Bois, L-8121 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Angela Dawson, chartered accountant, born on 30 December 1970, in Oldham, United Kingdom, having her domicile at 14, Ronalds Road, N5 1XG, London, United Kingdom;

3. Mr Jan-Dries Mulder, employee, born on 7 February 1973, in Veendam, The Netherlands, having his domicile at 95, Marnixstraat, 2023 RC Haarlem, The Netherlands,

in their respective capacity as director, the duration of the directors' mandates being for an unlimited period of time.

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to move the registered office of the company at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder acknowledges that the closing of the current financial year will occur on 31 December 2004.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to three thousand euro (3,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MSEOF Holding, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par Maître Benoît Rose, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de MSREF TE Cloe, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La comparante est l'associé unique de MSREF TE Cloe, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 11 juin 2004, non encore publié au Mémorial.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Agenda:*

1. Remplacer entièrement les statuts existants par les dispositions suivantes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MSEOF Marengo I, S.à r.l.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange de participations ou actions de sociétés détenant des participations et plus généralement d'actifs constituant des investissements autorisés du MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu du droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut fournir un support financier à MSEOF Manager, S.à r.l., agissant en tant que société de gestion du Fonds et à des sociétés dans lesquelles MSEOF Manager, S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut mener toutes activités nécessaires pour l'accomplissement de son objet, en respectant cependant les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

**Art. 5. Capital social émis**

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Capital autorisé**

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- \* la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- \* si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- \* si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- \* que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

#### **Art. 7. Parts Sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 8. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 10. Conseil d'administration**

La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'administration») composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 11. Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'administration.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 15. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur**

Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entouré, en cours d'instance pénale ou coulé en force de chose jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiales comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat)

encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

**Art. 18. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 19. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'administration.

**Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle**

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

**Art. 22. Procédure - Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales**

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

**Art. 24. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

**Art. 26. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Art. 27. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Art. 28. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, telle que modifiée.

2. Acquiescement des démissions de Messieurs François Garnier, Jan-Dries Mulder et Robert Hovenier et de Madame Sabine Plattner de leur fonction respective de gérant et nomination avec effet immédiat de M<sup>e</sup> Freddy Brausch, Monsieur Jan-Dries Mulder et Madame Angela Dawson en leur qualité respective d'administrateur.

3. Déplacement du siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. Acquiescement que l'année sociale en cours prendra fin le 31 décembre 2004.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de remplacer entièrement les statuts existants par les dispositions suivantes:

**Art. 1<sup>er</sup> Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MSEOF Marengo I, S.à r.l.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de gérance, ci-après dénommé «le Conseil d'administration».

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange de participations ou actions de sociétés détenant des participations et plus généralement d'actifs constituant des investissements autorisés du MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu du droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut fournir un support financier à MSEOF Manager, S.à r.l., agissant en tant que société de gestion du Fonds et à des sociétés dans lesquelles MSEOF Manager, S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut mener toutes activités nécessaires pour l'accomplissement de son objet, en respectant cependant les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

**Art. 5. Capital social émis**

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Capital autorisé**

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- \* la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- \* si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- \* si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- \* que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

**Art. 7. Parts Sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 8. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Conseil d'administration**

La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'administration») composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'administration.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 15. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur**

Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou

de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu' administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entouré, en cours d'instance pénale ou coulé en force de chose jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

#### **Art. 18. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 19. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'administration.

#### **Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 21. Assemblée Générale Annuelle**

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

**Art. 22. Procédure - Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales**

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

**Art. 24. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

**Art. 26. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Art. 27. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Art. 28. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, telle que modifiée.

*Seconde résolution*

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Messieurs François Garnier, Jan-Dries Mulder et Robert Hovenier et de Madame Sabine Plattner de leur fonction respective de gérant à compter de la date de la présente assemblée et de les remplacer avec effet immédiat par:

1. Monsieur Freddy Brausch, avocat, né le 20 février 1955, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 22, rue du Bois, L-8121 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Madame Angela Dawson, expert-comptable, née le 30 décembre 1970 à Oldham, United Kingdom, ayant son domicile au 14, Ronalds Road, N5 1XG, London, United Kingdom;

3. Monsieur Jan-Dries Mulder, employé, né le 7 février 1973, à Veendam, Pays-Bas, ayant son domicile au 95, Mar-nixstraat, 2023RC Haarlem, Pays-bas;

en leur qualité respective d'administrateur, leur mandat d'administrateur étant d'une durée illimitée.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de déplacer le siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Quatrième résolution*

L'associé unique prend acte que l'année sociale en cours prendra fin le 31 décembre 2004.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à trois mille euros (3.000,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Rose, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Lecuit.

(069472.3/220/1190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

---

**NENUPHAR, Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 11.118.

According to article 2 of the articles of association of NENUPHAR S.A.H., the Company was incorporated on 16 July 1973 with a term of thirty years. As a consequence, the Company was dissolved as a matter of law on 16 July 2003 and is only existing for the purpose of its liquidation since such date.

It results from a general meeting of shareholders of the Company held in Luxembourg on 22 July 2004, that Mr Alain Rukavina, lawyer, with offices at 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, was appointed as liquidator of the Company (the «Liquidator»), with effect as of 22 July 2004, in replacement of the members of the board of directors who acted as liquidators until such date.

The Liquidator is endowed with the full power to liquidate the Company in accordance with the terms of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, as well as all relevant provisions of Luxembourg law.

The Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases for which it is required.

He may exempt the registrar of mortgages from taking automatic registration; renounce all the rights in rem, secured rights, mortgages, actions for rescission, release of mortgage, with or without payment of all secured rights or mortgages, transcriptions, seizures, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers as he shall determine and for the period he shall fix.

**Suit la traduction en français:**

Selon l'article 2 des statuts de NENUPHAR S.A.H., la Société a été constituée le 16 juillet 1973 pour une durée de trente ans. La Société a donc été dissoute de plein droit le 16 juillet 2003 et n'existe depuis cette date que pour les besoins de sa liquidation.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 juillet 2004 que M<sup>e</sup> Alain Rukavina, avocat à la Cour, ayant pour adresse professionnelle 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») avec effet au 22 juillet 2004, en remplacement des membres du conseil d'administration qui exerçaient les fonctions de liquidateur jusqu'à cette date.

Le Liquidateur est investi des pleins pouvoirs pour procéder à la liquidation de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à toutes les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 précitée.

Il peut accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi du 10 août 1915, sans avoir à obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans les cas où celle-ci est requise.

Il peut dispenser le préposé au registre des hypothèques de procéder à toute inscription automatique sur ledit registre; il peut renoncer aux droits in rem, aux sûretés, hypothèques, actions en rescision, libérer de toute hypothèque, avec ou sans paiement des droits correspondants, de toutes inscriptions, saisies, oppositions ou autres troubles de jouissance.

Le Liquidateur est dispensé de procéder aux inventaires et peut avoir accès aux comptes à la Société.

Il peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spécifiques et pour l'étendue et la durée qu'il détermine, déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

NENUPHAR Société Anonyme Holding (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02059. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(066888.2/250/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**TRANSATLANTIC INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 57.974.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 2 août 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2004, volume 887, folio 30, case 4, que la société anonyme TRANSATLANTIC INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.974, constituée suivant acte notarié, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 244 du 20 mai 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C numéro 292 du 23 avril 2001, au capital social de cent vingt-huit mille euros (128.000.- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme TRANSATLANTIC INVESTMENT HOLDING S.A., prédesignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

Pour extrait conforme

J.-J. Wagner

(066793.3/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**REGAL HOLDINGS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 41.472.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Christos Pagonas en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 juin 2004 est acceptée,
- Le nombre d'administrateurs de la Société est porté de trois à quatre.
- M. Ioannis Aloupis, administrateur, demeurant 47, Akti Miaouli, 185 36 Piraeus, Grèce et M. Aris Georgiadis, avocat, demeurant 6, Demokritou Street, 106 71 Athènes ont été nommés administrateurs de la Société.
- Les mandats de M. Alex Schmitt et de Mme Corinne Philippe en tant qu'administrateurs de la Société ont été confirmés.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2005.
- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à M. Ioannis Aloupis et M. Aris Georgiadis.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066536.3/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**REGAL HOLDINGS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 41.472.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 14 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La gestion journalière de la Société est déléguée à M. Ioannis Aloupis et M. Aris Georgiadis.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066537.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**ELISABETH, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

Constituée par acte du notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, le 8 février 1982. Statuts publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 17 mai 1982. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 1996. Modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 8 février 1997.

—  
DISSOLUTION

*Résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire  
des membres de ELISABETH, A.s.b.l., en date du 29 juin 2004*

En date du 29 juin 2004, l'association, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, a pris la résolution suivante:

L'assemblée constate que, conformément à l'article 16 des statuts de l'Association, à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et à sa décision du 12 décembre 2001 de procéder à la dissolution de ELISABETH, A.s.b.l., (association pour la gestion des Foyers et Internats des Soeurs de Sainte Elisabeth) de transférer l'entière des actifs, passifs, droits, obligations et engagements hors bilan des quatre entités opérationnelles distinctes de l'Association aux associations YOLANDE, A.s.b.l., et ANNE, A.s.b.l., ainsi que de transférer un compte bancaire non affecté aux entités opérationnelles à la Congrégation, le liquidateur désigné, Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, s'est assuré que les transferts ont été effectués avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Par conséquent, l'A.s.b.l. n'ayant plus ni actif, ni passif, l'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation. Décharge est donnée au liquidateur.

Le rapport de clôture de la liquidation ayant été approuvé par l'Assemblée Générale et l'affectation du patrimoine de ELISABETH, A.s.b.l. ayant été effectuée au profit des bénéficiaires désignés à cet effet conformément à l'article 16 des statuts de l'A.s.b.l., il en résulte que ELISABETH, A.s.b.l., a cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02829. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066859.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**S. TEREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 102.226.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PROMOBE S.A., avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
  - b) Madame Neva Rossi, sans état, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
- 2.- Monsieur Aldo Becca, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de S. TEREL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Alzingen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme PROMOBE S.A., prédésignée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Monsieur Aldo Becca, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, né à Valtopina/Perugia (Italie), le 1<sup>er</sup> septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;

b) Madame Neva Rossi, sans état, née à Dudelange, le 30 avril 1937, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;

c) Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3348 Leudelage, 1, rue des Champs.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Flavio Becca, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Alzingen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Becca, N. Rossi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 65, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066296.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

**WORD LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 août 2004.

WORD LUX S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(067619.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**IMMOBILIÈRE GBU CONSTRUCT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9660 Insenborn, 84, route d'Arisdorf.

H. R. Luxemburg B 101.899.

Im Jahre zweitausendvier, den zweiten August.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft IMMOBILIÈRE GBU CONSTRUCT S.A., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Büro 34, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger Arrensdoeff, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 26. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 462 vom 25. Juni 1998, abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine Decker, mit damaligem Amtssitz in Wiltz, am 26. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 947 vom 31. Oktober 2001

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 101.899.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jacky Soons, Unternehmer, wohnhaft in B-3660 Oplabeek (Belgien), 7, Roexeindestraat.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Rosette Drees, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-3660 Oplabeek (Belgien), 7, Roexeindestraat,

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Philip Soons, Selbständiger, wohnhaft in L-9530 Wiltz, 1, Grandrue.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft IMMOBILIÈRE GBU CONSTRUCT S.A. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1. Die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wiltz nach L-9660 Insenborn, 84, route d'Arisdorf und dementsprechend Änderung des Artikel 1 zweiter Satz der Satzung:

«**Art. 1. Deuxième phrase.** Le siège social est établi à Insenborn.»

2. Die Änderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechend des Artikels 2 der Satzung:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction, d'entrepreneur de constructions métalliques et de plafonneur / facadier.

La société a encore pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

3. Der Rücktritt des Kommissars die Gesellschaft MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l.

4. Die Ernennung eines neuen Kommissars dessen Mandat, am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2009 befindet, erlöscht.

- die Gesellschaft FIDOM, S.à r.l., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Büro 34, eingeschrieben im Gesellschafts- und Handelsregister in Diekirch unter der Nummer B 96.945.

5. Die Beurkundung des Wohnsitzwechsels von Herrn Philip Soons. Seine neue Adresse ist in L-9530 Wiltz, 1, Grandrue.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wiltz nach L-9660 Insenborn, 84, route d'Arisdorf zu verlegen und somit den Artikel 1 zweiter Satz der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. Deuxième phrase.** Le siège social est établi à Insenborn.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu ändern und dementsprechend den Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction, d'entrepreneur de constructions métalliques et de plafonneur / facadier.

La société a encore pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars die Gesellschaft MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l. an, und entbindet sie von der Ausübung ihres Mandats.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Kommissar zu ernennen. Sein Mandat erlöscht am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Jahr 2009 befindet:

Die Gesellschaft FIDOM, S.à r.l., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Büro 34, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 96.945

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung lässt den Wohnungswechsel des Verwaltungsratsmitglieds Herr Philip Soons beurkunden. Seine neue Adresse ist in L-9530 Wiltz, 1, Grand-rue.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 12.00 Uhr geschlossen.

*Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Drees, Soons, Soons, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 août 2004, vol. 318, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 6. August 2004.

A. Holtz.

(902830.3/2724/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2004.

**IMMOBILIERE GBU CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9660 Insborn, 84, route d'Arnsdorf.

R. C. Luxembourg B 101.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 août 2004.

*Pour la société*

A. Holtz

(902831.3/2724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2004.

**THERMO LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.261.

I. Il résulte des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de la Société du 29 juillet 2004 que:

1. Le mandat de Michael Mc Donald, réviseur d'entreprise, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg n'est pas renouvelé;

2. Le mandat des gérants suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire:

- James R. Coley, juriste, né le 2 août 1960 à Williton (Royaume-Uni), demeurant à Imberhorne Lane, East Grinstead, West Sussex, RH19 UB, Royaume-Uni;

- Kenneth J. Apicerno, trésorier, né le 24 octobre 1958 à Providence, Rhode Island (Etats-Unis), demeurant à c/o THERMO ELECTRON CORPORATION, 81, Wyman Street, Waltham, Massachusetts 02454, Etats-Unis;

3. Est nommé gérant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire Monsieur Luca Galinelli, employé privé, né le 6 mai, 1964 à Florence, Italie, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

II. Il résulte encore des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société du 29 juillet 2004 que le siège social de la Société est transféré au L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02244. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067331.3/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**SUPREME HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 44.673.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Georges Vorrias en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 juin 2004 est acceptée,
- Le nombre d'administrateurs de la Société est porté de trois à quatre.
- M. Ioannis Aloupis, administrateur, demeurant 47, Akti Miaouli, 185 36 Piraeus, Grèce et M. Aris Georgiadis, avocat, demeurant 6, Demokritou Street, 106 71 Athènes ont été nommés administrateurs de la Société.
- Les mandats de M. Alex Schmitt et de Mme Corinne Philippe en tant qu'administrateurs de la Société ont été confirmés.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2005.
- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à M. Ioannis Aloupis et M. Aris Georgiadis.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066538.3/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SUPREME HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 44.673.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 14 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La gestion journalière de la Société est déléguée à M. Ioannis Aloupis et M. Aris Georgiadis.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066539.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**PHF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.  
R. C. Luxembourg B 70.459.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 15 juillet 2004, que:

Les administrateurs sortants,

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
  - M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
  - M. Ferruccio Ferrari, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Via Dò Rode, I-36100 Vicenza,
- Le commissaire aux comptes sortant,
- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066583.3/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**CRUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.659.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004*

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.  
2. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg du poste de Commissaire au comptes de la société et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066879.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**E-PARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 148.736,11.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 68.048.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire  
des associés de la Société le 22 juillet 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est réunie en date du 22 juillet 2004 que:

1. L'assemblée approuve et ratifie les transferts de parts sociales qui ont été effectués comme suit:

- 30 parts sociales de Emmanuel Bertrand Dalechamps à Pauline Bertrand Dalechamps, née le 14 octobre 1983 à Sacramento (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 38, rue de l'Eglise, 92160 Antony (France) le 22 juillet 2004;
- 30 parts sociales de Emmanuel Bertrand Dalechamps à Jeanne Bertrand Dalechamps, née le 14 octobre 1983 à Sacramento (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 38, rue de l'Eglise, 92160 Antony (France) le 22 juillet 2004;
- 30 parts sociales de Emmanuel Bertrand Dalechamps à Violaine Bertrand Dalechamps, née le 21 janvier 1986 à Clermond-Ferrand (France), demeurant au 38, rue de l'Eglise, 92160 Antony (France) le 22 juillet 2004.

2. L'assemblée approuve et ratifie les transferts de parts sociales qui ont été effectués comme suit:

- 25 parts sociales de Christophe Le Corre à Jean-Baptiste Le Corre, né le 11 décembre 1945 à Penvénan (France), demeurant au 9, allée de Magneville, 14200 Hérouville Saint-Clair (France) le 22 juillet 2004.

Il en résulte que:

- Emmanuel Bertrand Dalechamps ne détient plus qu'une part sociale dans la Société;
- Christophe Le Corre ne détient plus de part sociale dans la Société;
- depuis le 22 juillet 2004, Pauline Bertrand Dalechamps détient 30 parts sociales de la Société;
- depuis le 22 juillet 2004, Jeanne Bertrand Dalechamps détient 30 parts sociales de la Société;
- depuis le 22 juillet 2004, Violaine Bertrand Dalechamps détient 30 parts sociales de la Société;
- depuis le 22 juillet 2004, Jean-Baptiste Le Corre détient 25 parts sociales de la Société.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Mandataire

Signatures

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02642. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066902.3/230/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**TETHYS FINANCIAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.414.

## DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juillet 2004 que la société anonyme SIGNES S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.251, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juillet 2004 qu'après avoir écouté le rapport du commissaire-vérificateur, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation du 26 juillet 2004, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que le commissaire-vérificateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, a été ordonné.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour TETHYS FINANCIAL S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066886.3/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**DeaSat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.785.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 2004 à 11.00 heures

[Omissis]

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Luca Di Rico, né le 2 avril 1967 à Turin (Italie), résidant en I-28100 Novara (Italie), Via Giovanni da Verrazano, 15, en qualité d'administrateur.

[Omissis]

*Huitième résolution*

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de procéder à des élections statutaires et nomme comme de suite:

*Administrateurs:*

- Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- John Julian Trunkfield, manager, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
- Joachim Schneider, manager, avec adresse professionnelle en Allemagne, Headquarters Friedrich-Ebert-Allee 140, 53113, Bonn;
- Alex Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à L-2015 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;
- Luca Di Rico, manager, avec adresse professionnelle en Italie, 28100 Novara (Italy), Via Giovanni da Verrazano, 15.

L'assemblée générale prend acte que, suite à l'Article 8.2 des Statuts Coordonnés, Marco Sterzi, Alex Schmitt, John Julian Trunkfield et Luca Di Rico (Administrateurs «A») ont été choisis par les actionnaires selon une liste de personne représentant les actions A, et Joachim Schneider (Administrateur «B») a été choisi par les actionnaires selon une liste de personne représentant les actions B.

*Commissaire aux comptes:*

- Oreste Severgnini, réviseur d'entreprises, résidant professionnellement à 9, via Camperio, Milan, Italie.

et:

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, suite à l'Article 8.4 des Statuts Coordonnés, pour procéder à la nomination d'un administrateur délégué entre les actionnaires A.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour copie conforme  
Pour le conseil d'administration  
M. Sterzi  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02295. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066588.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**DeaSat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 90.785.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 2004*

*Première Résolution*

Le Conseil d'administration décide de nommer Alex Schmitt Président du Conseil d'administration.

*Deuxième Résolution*

Le conseil d'administration, dans l'exécution de la résolution prise lors de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2004, décide de nommer Monsieur John Julian Trunkfield administrateur délégué avec tous les pouvoirs de représenter la société dans tous les sujets concernant les affaires courantes et la gestion journalière de la société, y compris pouvoir bancaire avec une limitation pour chaque paiement à tiers de 10.000,00 EUR, ou à une valeur équivalente exprimée en toutes autres devises, et sans limite pour disposer de l'investissement en accord des statuts de la société.

Pour copie conforme  
Pour le conseil d'administration  
M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066593.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Lântgen.  
H. R. Luxemburg B 65.708.

*Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassungen des Verwaltungsrats vom 3. August 2004*

Es geht aus dem Protokoll der Beschlussfassungen des Verwaltungsrats der COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A. vom 3. August 2004 hervor, dass:

1. Herr Dirk Weihe, geboren am 16. August 1967 in Hannover (Deutschland), wohnhaft in D-22149 Hamburg, Liliencronstraße 65, wird mit sofortiger Wirkung mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft im Bereich Informationstechnologie beauftragt und trägt den Titel «Delegierter des Verwaltungsrats».

Das Mandat endet am Datum der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

Die Gesellschaft wird im Bereich Informationstechnologie verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von Herrn Weihe und einem Verwaltungsratsmitglied.

Darüber hinaus wird die Gesellschaft verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

2. Frau Stefanie Britz, geboren am 2. Juli 1967 in Saarburg (Deutschland), wohnhaft in D-54298 Igel, Am Gänsacker 12, wird mit sofortiger Wirkung mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft im Bereich Buchhaltung beauftragt und trägt den Titel «Delegierte des Verwaltungsrats».

Das Mandat endet am Datum der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

Die Gesellschaft wird im Bereich Buchhaltung verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von Frau Britz und einem Verwaltungsratsmitglied.

Darüber hinaus wird die Gesellschaft verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassungen des Verwaltungsrats zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02659. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067046.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 57.756.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 août 2004.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(067600.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 57.756.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juillet 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NATEBO (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003: EURAUDIT, S.à r.l.

2) Le profit qui s'élève à 1.665.465,83 EUR est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067540.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.567.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mars 2004*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de MM. David Maffeis et Dominique Audia décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 11 mars 2004 et du 12 mars 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. David Maffeis, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Jean Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066893.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**NAHUKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 79.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

NAHUKO S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(067605.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**NAHUKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 79.555.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juillet 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NAHUKO S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003: EURAUDIT, S.à r.l.

2) La perte qui s'élève à 131,15 EUR est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAHUKO S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067541.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.029.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 août 2004.*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie les cooptations de Monsieur Claude Defendi et de Monsieur Michele Amari décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 20 février 2004 et 26 février 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066895.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**EUROPACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.393.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2003.*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- M. Michael J. Maillis, Mechanical Engineer, demeurant en Grèce, administrateur;
- M. Michael Panagis, Chemical Engineer, demeurant en Grèce, administrateur;
- M. Charalampos Stavrinouidakis, demeurant en Grèce, administrateur;

*Commissaire aux Comptes:*

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066894.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SPE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.402.

—  
Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 18 mai 2004 que le seul associé décide de nommer en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Vincent Bourgois, démissionnaire avec effet au 18 mai 2004, M. Laurent Halimi, né le 27 février 1966 à Paris, France, et demeurant professionnellement à Via Dei Giardini 4, 20121 Milan, Italie. M. Laurent Halimi est nommé avec effet au 18 mai 2004 pour un temps sans limitation de durée.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067612.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**BART INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 78.218.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067879.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**BART INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 78.218.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067880.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**VTT FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 72.447.

EXTRAIT

Il résulte d'un extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire sous seing privé tenue en date du 6 août 2004, enregistrée à Luxembourg, le 11 août 2004, référence LSO-AT02643, que:

Le mandat des administrateurs est renouvelé, leur mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur David Harvey, né le 30 avril 1947 à Londres/Grande-Bretagne, demeurant à 2b, Rock House, Gardiners, 52865 Gibraltar/Gibraltar.

- Madame Kristel Segers, née le 8 octobre 1959 à Turnhout/Belgique, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.984, avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066899.3/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 17.637.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(067699.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 17.637.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 juin 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Le mandat de Jean-Charles Welbes, administrateur, a été reconduit pour une période de six années jusqu'au 2 juin 2009 et le mandat de Edouard Kayser, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SOCLAIR COMMERCIALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067684.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**UNION BANCAIRE PRIVEE, SUCCURSALE LUXEMBOURG.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 8.310.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Labranche

*Membre de la Direction*

(067628.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**BP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R. C. Luxembourg B 45.782.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société que Monsieur Klaus Stroemer, président, et Monsieur Gunther Settelmeier, administrateur ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Walter Clements, Vice Président Opérations Germany/Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-8309 Capellen, Aire de Capellen;

- Monsieur Romain Hoffmann, Administrateur-Délégué, avec adresse professionnelle à L-8309 Capellen, Aire de Capellen;

- Monsieur Maurice Corthier, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-8309 Capellen, Aire de Capellen;

- Monsieur Michael Sharrock, Head of Country BP Benelux, avec adresse professionnelle à L-8309 Capellen, Aire de Capellen;

La société ERNST & YOUNG, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet est confirmée au poste de réviseur des comptes pour l'exercice 2004.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066952.3/273/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.933.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067703.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**BROVEDANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 73.057.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03259, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

*Pour BROVEDANI INTERNATIONAL S.A.*

Signatures

(067830.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**BROVEDANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 73.057.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

*Pour BROVEDANI INTERNATIONAL S.A.*

Signatures

(067826.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**TONIEK, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 61.164.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 6 août 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 6 août 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour TONIEK

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067230.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.279.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés du 7 mai 2004*

Démission:

L'assemblée a accepté la démission de Mme Marianne Lake en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 14 avril 2004.

*Composition du conseil de gérance:*

- M. Mark S. Garvin, Directeur, CHASE FLEMING ASSET MANAGEMENT (UK) LIMITED, demeurant à 125, London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Membre.

- M. Ian R. Lyall, Directeur, CHASE FLEMING ASSET MANAGEMENT (UK) LIMITED, demeurant à 125, London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Membre.

- M. Ian W. Appleyard, Directeur, CHASE FLEMING ASSET MANAGEMENT (UK) LIMITED, demeurant à 125, London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Membre.

*Cessions de parts sociales*

L'assemblée a approuvé la cession d'une part sociale détenue par COPTHALL OVERSEAS (NUMBER 2) LIMITED en faveur de l'associé majoritaire ROBERT FLEMING (OVERSEAS) NUMBER 3 LIMITED en date du 7 mai 2004.

L'assemblée a ensuite approuvé la cession des 545.812 parts sociales de la société détenues par ROBERT FLEMING (OVERSEAS) NUMBER 3 LIMITED en faveur de ROBERT FLEMING HOLDINGS LIMITED en date du 7 mai 2004.

Le registre des associés a été amendé de sorte que les cinq cents quarante-cinq mille huit cent douze (545.812) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.00) chacune soient entièrement détenues par ROBERT FLEMING HOLDINGS LIMITED, 10, Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, Grande-Bretagne.

Certifié conforme

J. P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.R.L.

Agent domiciliataire

A. D'Alimonte

Assistant Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067386.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.031.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

R. P. Pels.

(067724.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**VOLCANO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 96.807.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(067725.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**DOCTORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 68.157.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 9 août 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 9 août 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067726.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**MMI FEEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 97.973.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de MMI FEEDER, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- TCG GESTION S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067895.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**CHENE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 62.385.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 6 août 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 6 août 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour CHENE S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067233.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**MITOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.364.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2004 que:

1) Il a été procédé à une reconstitution entière des organes sociaux et qu'ont été nommés:

a) *Administrateurs:*

- M. Vincenzo Arno, avocat, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- M. Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- M. Régis Donati, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- M. Emilio Villa, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Milan (Italie);

- M. Marco Honegger, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan, Via Bigli, 4, pour terminer le mandat de Messieurs Alberto Maria Gabriele Antonio Villa, Antonio Villa, Mathis Hengel, Lou Huby et de Miss Gabriele Schneider;

b) *Commissaire aux comptes:*

M. Mohammed Kara, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067423.3/535/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 73.554.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2004*

*Siège social*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 14, rue du Marché-aux-Herbes à L-1728 Luxembourg et ce avec effet à partir du 22 juillet 2004.

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2005:

- Noullet Alain, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
- Bogers Matthijs, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
- Slinger Ariane, demeurant au 1, rue Micheli du Cresty, CH-Genève
- Esseiva Alain, avec adresse professionnelle au 1, place de Saint-Gervais, CH-1211 Geneva 1

*Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2005:

- EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067309.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 87.753.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A., (la «Société») en date du 15 juillet 2004 que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en date du 30 juin 2004.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067428.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**ALETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.842.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004

ALETTA S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(067624.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 92.918.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., (la «Société») en date du 15 juillet 2004 que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en date du 30 juin 2004.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067434.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**SOCIETE DU LIVRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.318.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067477.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**SOCIETE DU LIVRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue le 28 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs et de VO CONSULTING, Commissaire aux Comptes.
- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067479.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**AMAMI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.937.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

AMAMI HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(067621.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**BSS & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 87.875.

L'an deux mille quatre, le 6 août.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BSS & CO SA, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 87 875.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Welschen.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

- CATONY INC .....	99 actions
- Lex Thielen .....	1 action
Total .....	100 actions

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Démissions de leur mandat d'administrateurs et décharge

B. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateurs de la société et de donner décharge à:

- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg
- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg
- La société SARAH S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02489. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067485.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**VIMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 81.560.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société  
tenue au siège social le 30 décembre 2003*

Le Conseil d'Administration constate la libération intégrale du solde du capital social de la société par capitalisation d'avances s'élevant à EUR 450.000,- accordées à la société en date du 26 février 2003 par ses actionnaires soit:

- MODAL SRL .....	449.925 EUR
- LEGNOR TRADING .....	75 EUR

Le capital souscrit et libéré de la société s'élève donc à EUR 600.000,-

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03344. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067630.3/322/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**FONDATION MARCEL SCHMIT - EUGENIE JUNGERS - YVONNE PICARD,  
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

Constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 326 du 3 mai 2001.

—  
BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible .....	196.828,07	Avoir social .....	194.660,20
		Résultat de l'exercice 03 .....	2.167,87
	<u>196.828,07</u>		<u>196.828,07</u>

*Les réviseurs de compte*

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais divers .....	2.951,18	Intérêts bancaires .....	4.219,05
Résultat de l'exercice 03 .....	2.167,87	Dons .....	900,00
	<u>5.119,05</u>		<u>5.119,05</u>

*Les réviseurs de compte*

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

BUDGET 2004

	<i>EUR</i>
<i>Recettes</i>	
Dons .....	500,00
Intérêts bancaires .....	5.000,00
<i>Dépenses</i>	
Participation aux frais de formation de jeunes dans les ateliers d'insertion professionnelle de la FONDATION LÉTZEBUERGER KANNERDUERF. ....	5.000,00
Frais divers .....	25,00
	<u>5.025,00</u>
Résultat de l'exercice .....	475,00

*Les réviseurs de compte*

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Luxembourg, le 11 août 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Par mandat*

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02688. – Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067572.2//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**FININDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 57.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(067615.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**NEW HORIZONS S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.  
R. C. Luxembourg E 349.

*Rapport de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Concerne: changement de siège.

Des membres de l'organe de gestion et des associés Monsieur Rangram Surendra Kumar et Madame Meshram Sunita Indradas ont pris la décision de changer le siège de la société NEW HORIZONS S.C.I. à partir du 15 août 2004.

La nouvelle adresse du siège de la société est:

54, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg

Luxembourg, le 11 août 2004.

S. K. Rangram / S. I. Meshram

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03448. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067527.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**7 GRAND & COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.561.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

*Pour la 7 GRAND & COMPANY S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

*Administrateur / Administrateur*

(067620.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 31.334.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067690.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 31.334.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067688.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 31.334.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067687.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**AP PORTICO SLASK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.271.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTICO SLASK, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTICO GP CDC

- Hans van de Sanden

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067897.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**OPTIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.706.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2004 a été nommée administrateur la société SELINE MANAGEMENT Ltd, 27 New Bond Street, GER-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni et a été nommée administrateur et administrateur-délégué la société TVL MANAGEMENT S.A., 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à effet du 16 août 2004 en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement J.H. VAN LEUVENHEIM S.A. et HALLOREX CORPORATION N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPTIMAL HOLDING S.A.

TVL MANAGEMENT S.A.

Administrateur-Délégué

R.Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067861.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(067589.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.515.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social en date du 9 avril 2004 que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en raison du fait que les comptes n'ont pas encore été audités.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.
4. Décharge de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux comptes et remplacement par DELOITTE S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03099. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067482.3/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---

**ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.515.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 16 juillet 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1. Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

DELOITTE S.A.

2. La société a enregistré un résultat égal à zéro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03161. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067529.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

---